

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET INFORMATIONS À PRÉSENTER AU/ À LA RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT LORS DU RENDEZ-VOUS D'ADMISSION

LES DOCUMENTS RELATIFS À L'AUTORITÉ PARENTALE & AUX MODALITÉS DE SON EXERCICE

- Une copie intégrale de l'**acte de naissance**
- Une copie du **livret de famille**
- Une pièce établissant la **qualité de responsable légal** (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'**autorité parentale** (jugement).

VOS COORDONNÉES

- Les **coordonnées téléphoniques** personnelles et professionnelles des responsables permettant d'être joints en cas d'urgence
- Si vous possédez une **adresse mail**, vous pouvez la communiquer également au moment de l'admission. Elle sera très utile notamment pour les problématiques liées à la facturation.

VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

Votre numéro d'allocataire CAF. Si vous n'en disposez pas, vous devrez présenter le ou les avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2 du ou des responsables de l'enfant. Le cas échéant, une attestation de pension alimentaire, sur un modèle qui vous sera fourni par le ou la responsable de l'établissement.

VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFIANT FACIL'FAMILLES

Ce numéro est important car il permet au / à la responsable d'établissement de rattacher à votre compte déjà existant, votre facturation petite enfance, qui apparaîtra ainsi sur la facture unique facil'familles. **Vous possédez déjà un compte si un des enfants de votre famille est inscrit à l'école publique à Paris ou si un des enfants de votre famille est inscrit à une des prestations ci-dessous facturée dans facil'familles :**

- Les études surveillées et les goûters
- Les ateliers bleus (sportifs ou culturels)
- Les classes à Paris et les classes de découvertes
- Les centres de loisirs
- Les conservatoires et les ateliers beaux-arts
- Les établissements d'accueil de la petite enfance (crèche, halte garderie, jardin d'enfant, etc.)

Si vous ne communiquez pas votre identifiant, un nouveau compte devra être créé et vous ne pourrez pas bénéficier de la facture unique. Si vous ne possédez pas de compte, un compte sera créé lors de votre admission.

OÙ TROUVER VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFIANT FACIL'FAMILLES ?

1 Sur votre facture Facil'Familles



facture

- Période du 01/03/2013 au 31/03/2013
- Date d'émission 05/04/2013
- Facture n° 565616 – Annule et remplace la facture n° 521463
- **Compte famille n° 1745266**

Pour toute réclamation dans les 2 mois à la réception de cette facture, adressez-vous à :

Mairie de Paris – Facturation Facil'Familles
210, quai de Jemmapes 75010 PARIS
Tel : 01 42 76 28 77 – Réclamation internet : www.paris.fr/facturation-facilfamilles
Renseignements : www.facilfamilles.paris.fr ou 3975

2 Sur le courrier facil' familles fournissant votre identifiant

Vérifiez votre dossier sur paris.fr

- 1 Connectez-vous à l'adresse suivante : www.facilfamilles.paris.fr
- 2 Indiquez votre identifiant :

Responsable	DUPONT JEAN
Identifiant	XXXXXXXX
Mot de passe**	XXXXXXXXXX

** Ce mot de passe est temporaire. Vous pouvez le modifier à la modification de votre première connexion.
- 3 Saisissez votre adresse de courrier électronique.
Cette étape est indispensable pour pouvoir réaliser vos démarches en ligne.

3 En contactant facil'familles en cas de perte de cet identifiant :

- sur internet : www.paris.fr/facturation-facilfamilles
- par téléphone au 01.42.76.28.77
- par courrier à : Mairie de Paris - facil'familles
- 210, quai de Jemmapes - 75010 Paris